



N° 65-506-XIF au catalogue

Profil des exportateurs canadiens

1993-2002



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

SECTION 1: CONCEPTS ET DÉFINITIONS DES DONNÉES

Unités statistiques de mesure

Le Registre des entreprises de Statistique Canada est un répertoire central d'information sur les entreprises qui ont des activités au Canada. Il sert de cadre principal pour la plupart des programmes de statistiques économiques de Statistique Canada, y compris le Registre des exportateurs. Le Registre des entreprises fournit des données cohérentes et normalisées sur les activités aux niveaux de l'établissement et de l'entreprise, pour chaque année examinée.

Le modèle normalisé de classification des entreprises mis au point par Statistique Canada se compose d'une hiérarchie à quatre niveaux pour les entités statistiques, soit :

- l'entreprise - l'échelon supérieur de la hiérarchie, qui est associé à un ensemble complet d'états financiers (consolidés);
- la compagnie - le niveau auquel on peut mesurer le bénéfice d'exploitation;
- l'établissement - le niveau auquel les données comptables nécessaires pour mesurer la production sont disponibles (principaux intrants, recettes, salaires, etc.); et
- l'emplacement - le dernier échelon de la hiérarchie, qui est défini uniquement en fonction du nombre d'employés.

Comme dans le cas des premières diffusions du présent rapport, l'unité statistique utilisée dans le Registre des exportateurs est l'établissement statistique, qui représente une unité de production, par exemple une usine, une installation de production ou un siège social. Une entreprise statistique correspond à la somme des établissements statistiques qu'elle contrôle.

La classe d'activité de l'exportateur peut parfois être différente de celle de l'entreprise. Même si dans la présente publication les exportations sont attribuées

à la classe d'activité de l'établissement exportateur, des données sur les 50 plus grandes entreprises exportatrices y figurent également.

La présente diffusion est conforme au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Le SCIAN est un système de classification des industries qui a été mis au point par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il offre des définitions communes de la structure industrielle des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui vise à faciliter l'analyse des trois économies.

Le Registre des exportateurs renferme des séries chronologiques de statistiques sur les entreprises et les établissements exportateurs. Le recours au Registre des entreprises dans le but de coupler les entités statistiques au fil des ans représente une tâche complexe étant donné la fréquence des réorganisations internes, des fusions ou des acquisitions qui peuvent souvent avoir une incidence seulement sur la structure de l'entreprise et ne pas modifier la structure de l'établissement. Un nouveau numéro d'identification d'entreprise n'est pas toujours créé lors de la modification de la structure d'une entreprise. Par conséquent, la structure la plus récente est répartie dans le temps, de 1993 à 2002, aux fins des mises à jour du Registre des exportateurs.

À titre d'exemple, examinons deux entreprises hypothétiques : ABC et YYZ. L'entreprise YYZ a commencé à exporter en 1993 et l'entreprise ABC en a fait l'acquisition en 1998. Lors de l'acquisition, l'entreprise ABC a transféré son numéro d'identification d'entreprise à l'entreprise YYZ. Les responsables du Registre des exportateurs examinent l'année de données la plus récente figurant dans le Registre des entreprises et reportent ces données au Registre des exportateurs, au début de la série chronologique à l'étude. En 2002, l'entreprise YYZ ne figure plus dans le Registre des entreprises; ce dernier ne comprend que l'entreprise ABC.

Supposons que l'entreprise ABC a aussi commencé à exporter en 1993. Pour l'ensemble de la série chronologique, l'entreprise ABC remplacera l'entreprise YYZ. Techniquement, ces deux entreprises ont existé en même temps pendant une certaine période (1993 à 1997); toutefois, du fait que les données du Registre des exportateurs ont été rafraîchies en 2002, une seule entreprise (ABC) est maintenant inscrite pour les années 1993 à 2002.

Il convient de prendre note qu'une telle situation ne se produit qu'au niveau de l'entreprise. Habituellement, le numéro d'identification de l'établissement ne change pas lors d'une fusion ou d'une acquisition. C'est là l'une des raisons qui ont motivé le choix de l'établissement comme unité pour mesurer les exportateurs.

Une autre raison du choix de l'établissement comme principale unité statistique de mesure est qu'il permet les estimations au niveau provincial/territorial. Il arrive souvent qu'une entreprise exploite plusieurs établissements. Ces établissements peuvent se trouver dans plus d'une province ou d'un territoire. Puisque chaque établissement est exploité uniquement dans une province ou un territoire, il est plus logique d'utiliser l'établissement pour fonder les estimations provinciales/territoriales.

Couverture du Registre des exportateurs

Les transactions commerciales de marchandises pour une année donnée comprennent les exportations de marchandises fabriquées au pays ainsi que les réexportations¹. Le Registre des exportateurs comprend uniquement la valeur des exportations de marchandises fabriquées au pays et englobe plus de 95 % de ces exportations nationales. Les autres marchandises non visées se répartissent comme suit:

- *Très petits exportateurs* : Les établissements dont la valeur des exportations est inférieure à 30 000 \$ par année, pour toutes les années de 1993 à 2002, sont exclus du Registre des exportateurs. Il peut être difficile de nommer, repérer et classer les très petits exportateurs au moyen de la base de sondage des entreprises du fait qu'ils ne sont pas des exportateurs réguliers ou encore en raison de la faible qualité des documents de base. Bon nombre de ces exportateurs sont des entreprises non constituées en société, des personnes ou des institutions dont les profils d'exportation sont irréguliers et difficiles à surveiller. Par conséquent, les exportateurs dont la valeur annuelle des exportations a été inférieure à 30 000 \$ toutes les années de 1993 à 2002 ne sont pas inclus dans le Registre des exportateurs.
- *Transactions commerciales spéciales* : Les exportations de marchandises comprennent les produits qui traversent la frontière. Les exportateurs englobent les grandes multinationales de même que les personnes qui envoient des effets personnels dans un autre pays. La raison d'être du Registre des exportateurs est de déterminer quels établissements canadiens mènent des activités d'exportation. Il est donc important de retirer toute donnée qui n'est pas liée d'une façon ou d'une autre aux activités des entreprises. Un moyen de le faire est d'éliminer tous les produits qui, selon toute probabilité, sont exportés par des personnes à des fins d'utilisation personnelles et non commerciales. Ces produits sont essentiellement décrits dans le chapitre 99 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, appliqué par la Division du commerce international (DCI) de Statistique Canada.
- *Transactions confidentielles* : Les transactions confidentielles visées au chapitre 99 ne sont pas comprises dans le Registre des exportateurs.

⁴ Les réexportations correspondent aux marchandises importées au Canada et exportées vers un autre pays sans être transformées, y compris les marchandises étrangères qui sont dédouanées en vue de leur exportation. Cette définition ne s'applique pas aux marchandises provenant des États-Unis, qui retournent aux États-Unis en passant par le Canada sans être transformées. Ces dernières sont codées SH 9904.00.

À des fins de comparaison, le tableau 4.4 comprend les valeurs totales du Registre des exportateurs ainsi que les valeurs totales des exportations nationales publiées par la DCI. Le tableau 1.1 fait état des marchandises qui ne sont pas couvertes par le Registre.

Tableau 1.1
Marchandises exclues du Registre des exportateurs

Code SH	Description
9901.00.00	Exportations non classifiables
9902.00.00	Produits d'épicerie
9903.00.00	Exportations-Boutiques hors taxe
9904.00.00	Marchandises d'origine américaine retournant aux États-Unis sans avoir été transformées

Source : Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises

Commerce non déclaré

Les exportations canadiennes vers des destinations autres que les États-Unis dont la valeur est inférieure à 2 000 \$ n'ont pas à être déclarées à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Par conséquent, les données sur ces importations ne figurent pas dans les statistiques de Statistique Canada sur les exportations, et ne sont donc pas comprises dans le Registraire des exportateurs.

Dimensions abordées dans le Registre des exportateurs

Le Registre des exportateurs diffuse actuellement des données sur le nombre d'exportateurs et sur la valeur des exportations de marchandises, selon le groupe d'activités, la taille de l'exportateur, sa province de résidence et la destination des exportations. Dans la présente diffusion du Registre, les exportateurs sont également groupés selon la taille de l'emploi (pour 2002 seulement). Les tableaux de la section 4 tiennent compte de chacune des dimensions séparément. Des tableaux multidimensionnels comportant des données agrégées sont également disponibles. Malgré l'agrégation, ce ne sont pas toutes les données ainsi présentées qui peuvent être diffusées et ce, pour des raisons de confidentialité.

Un contexte descriptif de ces dimensions suit ci-après.

Classification des industries

Le Registre des exportateurs classe les exportateurs en conformité avec le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les diffusions précédentes du Registre des exportateurs opéraient la classification selon la Classification type des industries pour les établissements (CTIE) qui est fondée sur les produits et se rapporte au producteur, et non à l'exportateur. Le SCIAN est un système complet qui englobe toutes les activités économiques.

En guise d'illustration, supposons, par exemple, une entreprise ABC qui comprend deux établissements distincts (situés dans des provinces différentes). Un des établissements (une usine) ne produit que des biens, tandis que l'autre se limite à leur distribution. Si l'établissement de distribution assure toujours l'exportation au nom de l'entreprise ABC, c'est lui qui figurera dans le Registre des exportations et ces dernières seront attribuées au code du SCIAN correspondant au commerce de gros. Cet état des choses explique pourquoi le commerce de gros représente une part tellement importante des exportations (11 % de la valeur totale des exportations et 22 % du nombre total d'établissements en 2002).

La situation est semblable en ce qui concerne les services aux entreprises. Une des raisons pour lesquelles ils ont représenté 2,5 % de la valeur totale des exportations et presque 7 % du nombre total d'établissements exportateurs en 2002 vient de ce que des sièges sociaux sont indiqués comme étant des exportateurs attirés. Si un siège social déclare des exportations nationales, c'est le code du SCIAN pour ce siège social (un code d'entreprise de services) qui est alors attribué.

Le Registre des exportations porte sur le commerce de marchandises fabriquées au pays et non sur le commerce de services. Toutefois, si un établissement de services (p. ex., un expert-conseil) a exporté des marchandises (p. ex., du mobilier de bureau), il figurera dans le Registre des exportateurs (tout comme la valeur des marchandises exportées)

et, pourtant, le code du SCIAN alors attribué sera un code de services aux entreprises.

Taille de l'exportateur

La taille de l'exportateur est une variable clé pour l'analyse de la communauté des exportateurs, étant donné la proportion élevée d'exportations attribuable à une faible proportion d'exportateurs. On attribue une catégorie de taille à chaque établissement exportateur en fonction de la valeur de ses exportations nationales (et de son emploi en 2002 uniquement). Du fait que la variable « taille de l'exportateur » correspond uniquement à la valeur des exportations de l'établissement, il est possible qu'un grand producteur en termes de l'emploi qu'il représente soit classé comme un petit exportateur en termes de la valeur de ses exportations.

Taille de l'emploi

Le nombre d'établissements exportateurs et la valeur de leurs exportations sont également groupés selon le nombre d'employés pour 2002 uniquement.

Province de résidence

L'expression « province de résidence » correspond à la province où l'établissement exportateur est établi. La « province d'origine » correspond à la province où les marchandises sont produites, extraites, transformées ou fabriquées.

La Division du commerce international de Statistique Canada fait état des statistiques sur le commerce de marchandises selon la province d'origine. Les données du Registre des exportateurs sont par ailleurs déclarées selon la province de résidence de l'exportateur. En déterminant l'identité de l'exportateur, il nous est possible de classer les marchandises selon la résidence de l'exportateur, plutôt que selon l'origine du fabricant ou du producteur. Cette distinction est importante puisque la fabrication de la marchandise est souvent une activité différente de l'exportation. Supposons, par exemple, le cas d'un produit fabriqué en Ontario et exporté depuis la Nouvelle-Écosse. L'Ontario serait

la province d'origine consignée sur le document de douane, même si l'exportateur est en fait établi en Nouvelle-Écosse. Les données sur la province de résidence de l'exportateur sont obtenues à partir des documents de l'ADRC. Souvent le même établissement exécutera les activités de production et celles d'exportation. Cependant, lorsque ces deux activités sont distinctes et exécutées à des emplacements situés dans des provinces différentes, la province d'origine et la province de résidence ne coïncident pas.

Le tableau 1.2 montre que le Nouveau Brunswick, le Québec, le Manitoba et l'Alberta affichent des pourcentages plus élevés de la valeur totale des exportations selon la province de résidence que selon la province d'origine. La raison en est que l'activité d'exportation de marchandises dans ces provinces a été légèrement plus grande que celle de production de marchandises. Un tel état des choses peut être attribuable au commerce de gros et aux activités des sièges sociaux. Le contraire est vrai dans le cas des autres provinces : elles ont affiché des valeurs de production légèrement supérieures à leurs valeurs d'exportation. Les territoires n'ont pas affiché d'écarts significatifs entre ces deux dimensions.

Tableau 1.2
Comparaison de la valeur totale des exportations, selon la province de résidence et la province d'origine, 2002

Province	Résidence	Origine
	% de la valeur totale	
Terre-Neuve-et-Labrador	1,0	1,5
Île-du-Prince-Édouard	0,1	0,2
Nouvelle-Écosse	1,4	1,4
Nouveau-Brunswick	2,3	2,2
Québec	18,5	17,9
Ontario	49,5	49,5
Manitoba	2,9	2,5
Saskatchewan	1,6	3,1
Alberta	14,6	13,4
Colombie-Britannique	7,8	7,8
Yukon/T.N.-O/Nunavut	0,2	0,2
Total	100	100

Source : Statistique Canada, Division du commerce international, *Registre des exportateurs*, Le commerce international de marchandises du Canada, produit n° 65-001-XPB au catalogue, tableau 7, décembre 2002

Nota : Les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont combinées pour 2002.

Destination

Les pays ou États (des États-Unis) figurant dans les documents de douane ont servi à répartir les exportations d'un établissement. Des destinations précises ont été groupées en cinq régions américaines et cinq groupes de pays⁵. Elles ont été ensuite regroupées davantage, ainsi qu'il suit : É.U.; autres pays que les É.U.; É.U. seulement; autres pays que les É.U. seulement; à la fois É.U. et autres pays que les É.U.; total de tous les pays.

Il convient de prendre note qu'un établissement peut exporter vers différentes destinations et, donc, être compté plus d'une fois. Pour cette raison, dans les tableaux 4.3 et 4.4, les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des chiffres de population qui y figurent. Par exemple, pour calculer le nombre total d'exportateurs, on ne peut additionner le nombre d'exportateurs qui exportent aux États-Unis et le nombre d'exportateurs qui exportent à d'autres pays que les É.U. Toutefois, le nombre total d'exportateurs peut être calculé en additionnant le nombre d'exportateurs de trois catégories : É.U. seulement, autres pays que les É.U. seulement, à la fois É.U. et autres pays que les É.U.

⁵ Voir la liste complète des inclusions au tableau 4.8.